

Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel

Bourse du travail 32 avenue de l'Europe 38030 GRENOBLE

Tél/Fax : 04 76 09 49 52 <http://grenoble.snuep.fr/>**Journal d'informations syndicales de l'Académie de GRENOBLE**
SEPTEMBRE 2018DÉPOSÉ le 20/09/2018
DATE LIMITE DE DISTRIBUTION : 24/09/2018**Sommaire**

Page 1 : Édito : Une rentrée sous le signe de l'austérité budgétaire

Page 2 : « Réforme Blanquer : analyse du SNUEP »

Page 2 : Prérentrée au lycée JC AUBRY de Bourgoin - Jallieu :

Page 3 : le rendez vous de carrière :

Page 4 : CAPA hors classe

Page 4 : Permanences syndicales

ÉDITO : UNE RENTRÉE SOUS LE SIGNE DE L'AUSTÉRITÉ BUDGÉTAIRE

La rentrée 2018 s'est déroulée et les PLP comme les autres collègues de l'éducation nationale ont repris le chemin de leurs établissements. Les affaires, les démissions de ministres, l'absence de résultats économiques ont marqué l'été. Pourtant le gouvernement maintient le cap des réformes au pas de charge : casse de la voie professionnelle, suppression de postes au ministère des sports et à l'éducation nationale, réforme des retraites à venir.

Le gouvernement prévoit une baisse de 4500 postes en 2019 et 10000 en 2020 dans la fonction publique.

Le ministre de l'éducation nationale M. Blanquer a annoncé la suppression de 2600 postes dans le second degré, justifiant ainsi l'analyse du SNUEP-FSU sur la réforme de la voie professionnelle. En effet, la baisse drastique des horaires disciplinaires entraînera des suppressions massives dans les effectifs des PLP, grands perdants de ces restrictions budgétaires.

Les attaques pleuvent, assurance chômage, santé avec toujours le même slogan visant à culpabiliser les chômeurs, les malades, les précaires pour qui « on donne un pognon de dingue ». Non, M. Macron, les français ne sont pas des gaulois réfractaires aux changements, ils s'opposent seulement aux réformes libérales mises en place.

Il ne suffit pas de traverser la rue pour trouver du travail mais il faudra d'abord redonner à la voie professionnelle ses lettres de noblesse pour aboutir à plus de justice sociale et contribuer à l'émancipation de notre jeunesse gage de la bonne santé d'un pays développé.

Devant toutes les attaques sur la voie pro, le SNUEP FSU s'engage dans la résistance et ne permettra pas la destruction de la voie professionnelle sous statut scolaire public, du statut des PLP, de notre métier et du devenir des élèves.

Le SNUEP-FSU appelle à la grève le 27 septembre avec une manifestation devant le rectorat de Grenoble à 14 h.

Dans ce contexte, les élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre auront une importance cruciale dans la lutte contre la réforme inique de la voie professionnelle.

Les Co-secrétaires Académiques**Pour l'enseignement professionnel**
> Offensifs et engagés!

« RÉFORME BLANQUER ANALYSE DU SNUEP »

Le ministre de l'Éducation nationale a confirmé sa réforme pour la voie professionnelle scolaire. Les mesures annoncées vont dégrader la qualité des formations et les conditions d'études des élèves et de travail des enseignants, et entraver lourdement l'avenir scolaire et professionnel des jeunes. C'est pourquoi le SNUEP-FSU s'oppose fortement à une telle réforme.

Le ministre se garde bien de préciser que sa prétendue revalorisation de la voie professionnelle scolaire a pour premier objectif d'en réduire le coût. Le projet tel qu'il est présenté permet de supprimer l'équivalent de milliers de postes d'enseignants (2600 postes) en spoliant les élèves de bac pro de 120 heures de formation par an, ceux de CAP de 80 heures de formation par an en moyenne. C'est enlever beaucoup à ceux qui ont déjà peu.

La réforme en cours de la taxe d'apprentissage, qui prévoit une baisse de la part hors-quota, fait également peser des menaces sur le financement des établissements. La très forte baisse des horaires disciplinaires prévus pour les enseignements généraux ne peut que donner un sérieux coup de frein à la poursuite d'études, ce qui faciliterait l'objectif de sélection dans l'enseignement supérieur.

L'instauration en Bac pro de secondes à « famille de métiers » impliquera inéluctablement une dé-professionnalisation des formations en réduisant la spécialisation professionnelle à un métier à 2 ans au lieu de 3. Pour les CAP, le dispositif de recrutement à effectif réduit vole en éclat. Les classes seront autant chargées que celles des baccalauréats. Au mixage des parcours et des publics, qui représentent un danger pour les conditions de travail et d'études, s'ajoute le mixage du temps d'enseignement. Un pas de plus vers l'annualisation des services.

Mais toutes et tous, élèves déjà diplômés comme sortants de SEGPA ou d'ULIS, seront dans les mêmes classes. Ce choix est pédagogiquement intenable et surtout révélateur du manque d'intérêt et de moyens dédiés à ces jeunes qui, pour beaucoup, relèvent de la grande difficulté scolaire ou du handicap pour certains.

Tous les points de cette réforme vont aggraver autant les conditions de travail des personnels que la scolarité des élèves et représentent une casse sans précédent du service public d'éducation et de formation professionnelle scolaire.

Pour le SNUEP-FSU la réforme de la voie professionnelle doit aboutir à une plus grande justice pour nos élèves.

Le SNUEP-FSU s'engage dans la résistance et ne permettra pas la destruction de notre statut, de nos métiers, c'est pourquoi nous souhaitons faire de la grève du 27 septembre dans l'enseignement professionnel, un temps fort et le début d'un mouvement de contestation.

Bertrand Guillaud-Rollin

LA (PRÉ) RENTRÉE AU LYCÉE JEAN CLAUDE AUBRY DE BOURGOIN - JALLIEU : CONTESTATION, REVENDICATIONS, ÉCHANGES.

Au lycée JC AUBRY, depuis plusieurs années, la pré-rentree était organisée sur deux journées. Les anciens textes officiels laissaient le choix entre deux jours ou deux mercredis après-midi, la peste ou le choléra en somme ! A l'issue d'un vote organisé par le proviseur, le choix s'était donc porté sur les deux jours de pré-rentree.

Les textes ministériels ayant changé (NOR : MENE1719943A arrêté du 17-7-2017 - J.O. du 20-7-2017 MEN - DGESCO B3-3) comme suit : *Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.* Des échanges entre les enseignants ont amené les représentants syndicaux SNUEP-FSU à interpeller le proviseur le 1^{er} juillet sur le bien-fondé de ces deux journées puisque la rentrée était fixée au 30 Août 2018.

Les tensions et les interrogations restaient nombreuses lors de l'assemblée générale du 3 juillet notamment sur le planning de ces potentiels deux jours. Aucune décision n'a été prise, ni par l'équipe de direction, ni collectivement. C'est par un mail en date du 13 juillet 2018 que le proviseur a finalement informé les enseignants des deux jours de pré-rentree les 30 et le 31 Août ! Or pour avancer la date officielle, celui-ci aurait dû demander une dérogation au calendrier scolaire avec un vote au conseil d'administration (code de l'éducation R41-20) ce qui n'a pas été fait !

D'autres réflexions s'avèrent importantes : l'usage du conditionnel dans le texte ministériel laisse le choix aux établissements d'effectuer ces deux demi-journées supplémentaires. Certains les placent en fin d'année scolaire, la plupart des établissements ne font pas ces deux demi-journées ! Une fois encore, sous l'égide de l'autonomie des établissements, où est l'équité de telles décisions qui impactent nos conditions de travail ?

En plus le texte ministériel offre toute latitude aux équipes pédagogiques pour prendre leurs dispositions quant à l'organisation de temps de réunions qui soient plus efficaces dans le cours de l'année et chaque enseignant est suffisamment compétent et investi auprès de ces élèves pour être capable de s'en saisir.

Le SNUEP-FSU a donc appelé les enseignants du lycée JC AUBRY à refuser de participer à cette journée du 30 Août 2018 et a organisé une réunion devant le lycée de 8h à 10h afin d'échanger et de débattre. Ce rassemblement s'est tenu sous le drapeau du SNUEP. De nombreux enseignant-es et le proviseur sont venus échanger avec les représentants syndicaux sur la revendication d'une seule journée de pré-rentree. Même si la plupart ont franchi le portail ce 30 Août, cette action aura alerté les collègues et enrichi leur réflexion sur le déroulement des futures pré-rentrees.

Les représentants du SNUEP-FSU considèrent qu'une journée de pré-rentree suffit amplement à l'organisation de l'année.

Bertrand Guillaud-Rollin
Valléry Michat

LE RENDEZ VOUS DE CARRIERE :

Rappel :

Qui est concerné ?

Les rendez-vous de carrière concernent uniquement les personnels éligibles à l'avancement accéléré d'échelon ou qui deviennent promouvables à la hors classe. Il s'agit par conséquent des collègues :

Ayant une ancienneté entre 12 et 24 mois dans le 6^{ème} échelon au 31/08/19

- ou ayant entre 18 et 30 mois d'ancienneté dans le 8^e échelon au 31/08/19 ;

- ou situés dans la 2^e année du 9^e échelon (ancienneté dans cet échelon comprise entre 12 et 24 mois au 31/08/19), pour déterminer quand ils accéderont à la hors classe.

Déroulement des rendez-vous de carrière

Le rendez-vous de carrière consiste en :

- une inspection en situation professionnelle suivie d'un entretien, évalués par un IPR
- un entretien avec le chef d'établissement, dans un délai maximal de 6 semaines.

Les entretiens et l'évaluation s'appuient sur différents items du référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêtés de 2013 et 2017).

APRES LE RDV :

Le droit de porter désormais **un recours sur l'ensemble de l'appréciation formulée par les évaluateurs** constitue une avancée indéniable pour la profession, qui n'avait jusqu'à présent que la possibilité de contester la note administrative.

Les commissaires paritaires SNUEP-FSU seront aux côtés des collègues pour porter leur appel individuel en CAP, les informer et défendre leurs droits. Dans les 15 premiers jours de l'année scolaire suivant celle du rendez-vous de carrière, l'évaluateur final (recteur ou ministre pour les agrégés) notifie son évaluation de la valeur professionnelle de l'intéressé (quatre degrés : *A consolider - Satisfaisant - Très satisfaisant - Excellent*). Il est alors possible de formuler un recours. Vous trouverez ci-dessous les délais dans lesquels l'évaluation est communiquée aux intéressés ainsi que les délais de recours :

IMPORTANT : RECOURS SUR L'APPRECIATION FINALE :

Année scolaire suivant le rendez-vous de carrière : L'appréciation finale de la valeur professionnelle est communiquée dans les quinze jours suivant la rentrée ;

Dans les trente jours suivant cette notification, il est possible de faire appel auprès du recteur ou du Ministre ;

Dans les trente jours suivant le premier appel, le recteur ou le Ministre a la possibilité de répondre. Une absence de réponse vaut refus.

Dans les trente jours suivant la réponse (ou les 60 jours suivant le premier appel), il est possible de formuler un second appel devant la CAP compétente.

Entre mi-décembre et février de l'année suivant le rendez-vous de carrière doit se tenir la CAP compétente (consultation obligatoire), à l'issue de laquelle la décision devient définitive.

Envoyer toujours vos courriers par lettre recommandée et prévenez la section académique du SNUEP-FSU avec une copie du courrier afin d'être défendu lors de la CAPA.

Le SNUEP-FSU continue de revendiquer la déconnexion totale de l'évaluation et de l'avancement. Il convient cependant de rappeler que l'enjeu du rendez-vous de carrière reste limité puisque les rendez-vous de carrière n'entraînent plus qu'une différenciation de deux ans au maximum pour parcourir les 11 échelons de la classe normale (la différence pouvait aller jusqu'à 10 ans avec l'ancien système entre un parcours au grand choix en 20 ans et un parcours à l'ancienneté en 30 ans).

Pascal Michelon

CAPA HORS CLASSE 2018:

La CAPA HC des PLP s'est tenue relativement tard, c'est-à-dire au mois de juillet car le ministère a tardé à donner le contingent de promouvables.

Cette CAPA était la première dans la nouvelle formule du PPCR, pour rappel seuls les collègues ayant au moins 2 ans d'ancienneté dans le 9^{ème} échelon sont éligibles.

Une liste erronée a été mise en ligne par erreur par le rectorat sans que la CAPA se soit tenue et avant le groupe de travail de mise en application du PPCR., le SNUEP-FSU a dénoncé cette erreur.

Plusieurs éléments suite à cette CAPA, tout d'abord le SNUEP se félicite de l'augmentation du nombre de promus pour cette année, sur Grenoble, il y a eu 16 PLP en plus par rapport à l'an dernier, 5,45 % sur le plan national.

Le barème de points donnant l'accès à la HC est plus favorable au 11^{ème} échelon que celui des années précédentes., néanmoins, il reste 27 Collègues au 11^{ème} échelon non promus, ce qui pour le SNUEP-FSU est inacceptable.

Lors de cette CAPA, le SNUEP-FSU a demandé, via sa déclaration, que soit étudié le cas des collègues proches du départ à la retraite (1 an seulement à effectuer) et n'étant pas promouvables.

Ainsi cela a permis à 3 collègues de bénéficier de cette promotion afin de partir à la retraite avec ce grade.

Le SNUEP-FSU a toujours défendu l'idée d'un déroulement de carrière sur au moins deux grades .

Certains collègues proches de la retraite et avec les points suffisants ont obtenu un avis « opposition », les empêchant ainsi d'accéder à ce grade.

Pour le SNUEP-FSU, il est inconcevable que des collègues avec plus de 32 ans de carrière se retrouvent dans cette situation après avoir servi l'éducation nationale pendant de nombreuses années.

Le SNUEP-FSU a donc demandé un vote pour ces collègues, l'UNSA, le SNETTA-FO et le SGEN-CFDT.

ont voté comme l'administration (rectorat, proviseurs, inspecteurs) pour le maintien de cette opposition

Le SNUEP-FSU et la CGT ont voté contre ces oppositions.

Le SNUEP-FSU a demandé que les avis émis par les chefs d'établissements et inspecteurs puissent être modifiés pour la prochaine campagne et seulement à la hausse afin que les collègues puissent avoir une évolution de carrière. Le message a été entendu et M. Jaillot DRH a fait remonter ces remarques au ministère.

Une réunion ministérielle est prévue lors du premier trimestre afin de faire un bilan des RDV de carrière et du passage à la HC.

Le SNUEP-FSU dénonce et combat tout dispositif d'avancement ou de rémunération basé sur la notion subjective de mérite et combattra les nouveaux dispositifs en ce sens qu'entend mettre en œuvre le gouvernement.

Pascal Michelin

PERMANENCES SYNDICALES SNUEP-FSU 2018-2019**PERMANENCES A LA BOURSE DU TRAVAIL**

32, AVENUE DE L'EUROPE

38030 GRENOBLE

TEL. 04 76 09 49 52

JEUDI de 9 h à 17 h Pascal MICHELON et Bertrand GUILLAUD-ROLLIN

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES

LUNDI de 9 h à 18 h : Bertrand GUILLAUD-ROLLIN Portable 06 84 49 57 78

MARDI de 9 h à 18 h : Pascal MICHELON Portable : 06 04 07 89 16

MERCREDI de 9 h à 12 h : François PRIGENT Portable : 07 81 47 14 70

MERCREDI de 13 h à 18 h : Michel FAVRE Portable : 04 75 45 03 73

VENDREDI de 9 h à 17 h : Pascal MICHELON Portable : 06 04 07 89 16

POUR LES URGENCES

Bertrand GUILLAUD-ROLLIN Portable 06 84 49 57 78

Pascal Michelin Portable : 06 04 07 89 16